

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/038

TRAVAUX DIVERS
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE
POLICE – ANNEE 2024 - PROGRAMME 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 alinéa n°29 du 23 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour demander, au nom de la commune, à tout organisme financeurs l'attribution de subventions pour les opérations inférieures à 4 millions d'Euros ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer un dossier au titre des amendes de police auprès du Département de la Haute-Savoie pour plusieurs opérations :

- action n°1 : zone 30 du centre-ville extension, renforcement et création de portes d'entrée et sécurisation du pont de Talamarche

- action n°2 : aménagement des abords de la nouvelle structure Petite enfance

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SOLLICITER** auprès de M. le Président du Département une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 20 000 €.

ARTICLE 2 : de **PROPOSER** le plan de financement suivant :

Montant des travaux - action n°1 : 10 020.00 €

Montant des travaux – action n°2 : 31 439,00 €

Montant total HT de l'opération : 41 459,00 €

Subvention amende de police : 20 000.00 €

Solde par autofinancement/emprunt : 21 459,00 €

ARTICLE 3 : **AUTORISER** M. le Maire à déposer le dossier de subvention au titre des amendes de police - Année 2024 - programme 2025.

ARTICLE 4 : s'**ENGAGER** à mettre en place le complément de financement par autofinancement.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 28 avril 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉCISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
ET PUBLICATION LE

29 AVR. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



29 AVR. 2025